

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-212 du 18 Mai 1984

chargeant le Camarade Taofiqui  
BOURAIMA, Ministre des Transports et  
des Communications, de l'intérim du  
Camarade Girigissou GADO, Ministre  
des Travaux Publics, de la Construction  
et de l'Habitat pour compter du 20  
Mai 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ,
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 20 Mai 1984, le Camarade Taofiqui  
BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications assurera  
l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et  
de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 MAI 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC SPD 2 MTPCH-  
MTC 6 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGG 4.-